



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

RAPPORT ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

RAPPORT 2024 AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

JUIN 2024



EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR

Table des matières

INTRODUCTION	3
I DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE	3
POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE	3
CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	4
LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG	4
ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG	
II MOYENS INTERNES	5
DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES	5
ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ	6
III DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	6
CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	6
INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION	6
INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	7
IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS	8
V Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	8
VI Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	9
VII STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	10
VIII DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	11
UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSÉS	12
UNE INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES	13
UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE	13
UNE INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS	14

INTRODUCTION

L'article 29 de la Loi n°2019-1147 (dite « Loi Energie et Climat ») a créé ou modifiée les articles L. 511-4-3, L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). Son objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les établissements de crédit offrant des services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations du présent rapport visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild (France) LEI : 9695002JOWSRCLLLNY1

Il est précisé que Edmond de Rothschild (France) a confié à Edmond de Rothschild Asset Management (France), sa filiale spécialisée dans la gestion d'actifs, la mission de sélection des actifs et de constitution de l'allocation des comptes sous gestion dans le respect des termes et conditions des mandats donnés par ses clients. Edmond de Rothschild (France) supervise l'activité ainsi externalisée et reste seule responsable de la bonne exécution des mandats à l'égard des clients finaux. Elle s'appuie largement sur l'expertise développée par cette filiale en matière d'investissement responsable.

I DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE

POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme.

Edmond de Rothschild est guidé par sa conviction de longue date que la finance doit jouer un rôle central dans les transitions environnementales et sociétales. La Banque s'engage à développer des solutions d'investissement innovantes qui répondent aux défis environnementaux et sociaux tout en générant des performances financières attractives pour ses clients.

Par conséquent, l'investissement responsable est au cœur des activités du Groupe Edmond de Rothschild et l'expertise des équipes dans l'Asset Management et la Banque Privée accompagnent les clients pour mieux les préparer aux transformations profondes et structurelles qui s'opèrent au sein de l'économie globale et par conséquent impactant leurs portefeuilles d'investissement. Le Groupe Edmond de Rothschild a pour ambition de prendre des mesures concrètes faces aux défis climatiques mondiaux. Par exemple, le financement de la transition vers la neutralité carbone est un impératif stratégique pour les gestionnaires d'actifs et les banques pour la clientèle privée. Notre filiale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'affirme comme un acteur majeur de la transition climatique et énergétique avec un engagement de 26 milliards d'euros d'actifs vers la transition Net Zero d'ici à 2050, ce qui représente une étape significative dans la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et illiquides, tout en finançant le développement de projets et d'entreprises qui sont bien

positionnés pour bénéficier et contribuer aux transitions de l'économie réelle. Pour cela, nous adoptons

- Une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant
- Une approche tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrions bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financières, sociales et environnementales.

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild (France) dispose sur son site internet d'une page dédiée l'Investissement Responsable :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite>

- Le Rapport de Développement Durable du Groupe
- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild (France), ainsi que celle du Groupe
- La déclaration sur les incidences négatives
- La définition et la méthodologie de l'« Investissement Durable »
- La liste des mandats « Article 8-SFDR » ainsi que les informations précontractuelles et autres publications requises.

En outre, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est intégrée au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Annual-Report-and-Pilar-III.aspx>

LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Les mandats relevant de l'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR » ou « Disclosure ») sont: Equilibré Investissement Responsable, Dynamique Investissement Responsable et Offensif Investissement Responsable. Aucun mandat article 9 au sens du même Règlement n'est à ce jour commercialisé.

	Encours sous gestion (en millions d'euros)	% des Encours sous gestion
Exclusion		100%
ESG (article 8 SFDR)	232	5.7 %
TOTAL	4 053	-

Données au 31/12/2023

Nous avons pour projet d'élargir notre offre de gestion Article 8 sur l'année 2024 et 2025.

ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

A la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement de ses mandats de gestion. Cependant, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui :

- est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010,
- a mis en œuvre une Stratégie d'Investissement Responsable depuis 2013,
- mis en ligne sur son site internet sa Politique d'Investissement Responsable :
- Signataire de ka Net Zero Asset Management :
<http://www.edmond-de-rothschild.com/edmond-de-rothschild-groupe/politique-investissement-responsable-et-integration-risques-durabilite>

II MOYENS INTERNES

DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

Un équivalent temps plein se consacre à la gestion et au suivi des mandats Investissement Responsable.

Les gérants qui travaillent sur les mandats Investissement Responsable peuvent s'appuyer sur les divers experts ESG du Groupe. Ils sont en outre en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Responsable.

Il s'agit de professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expérience consacrées à la recherche extra-financière et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme.

Les gérants utilisent les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Carbon4 Finance: partenariat afin d'avoir accès à leur recherche Carbon Impact Analytics et d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbon4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval).
- MSCI: notations ESG, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux ODD, indicateurs clé pour nos fonds ISR (hors climat)
Conser: Etablit « consensus ESG » des fonds externes au Groupe EDR à partir d'une méthodologie propriétaire basée sur l'intelligence collective.

Part en % des ETP concernés sur le total ETP	2 %
Part en % des budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière	111,6 K€
Montant des investissements dans la recherche	11 K€
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	1

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Le groupe Edmond de Rothschild s'est doté d'une Steerco ESG qui pilote l'ensemble des initiatives liées aux banques privées et aux sociétés de gestion.

Au niveau d'Edmond de Rothschild (France) un comité "finance durable" a également été mis en place. Un programme de formation sur l'ESG pour l'ensemble des collaborateurs (formation de base), et une deuxième formation obligatoire approfondie pour les MRT (Market Risk takers ou preneurs matériels de risques) a été lancé fin 2023. Les dirigeants effectifs et les membres du Conseil de Surveillance ont reçu une formation spécifique en 2024 sur les risques ESG.

III DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur l'expertise de sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) et notamment sur l'équipe d'investissement responsable de cette entité. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions supports, la 3ème stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management, présidé par le Global CEO Asset Management.

Depuis 2022, ce Comité de Pilotage IR est rattaché formellement au Comité Exécutif Asset Management. Le Comex Asset Management a en outre reçu une formation ESG dédiée par le cabinet de conseil en transformation durable SIRSA. Le travail du Comité de Pilotage IR s'est concentrée sur l'engagement NZAM.

L'adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en mai 2023 concrétise la démarche développée dans la feuille de route climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France depuis 2017. En effet, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage formellement à atteindre des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Le Règlement Disclosure établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de

durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers (dont les mandats de gestion).

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild (France) a :

- mis à jour sa Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur son site Internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, EdR (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs MRT, notamment parmi les fonctions dirigeantes (FO MANAGEMENT & GROUP HEAD). Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien d'évaluation annuel.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour afin d'intégrer les risques en matière de durabilité.

Cette mise à jour a été l'occasion de préciser les exigences destinées à permettre de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. L'article 29 de la loi Energie et Climat et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 imposent notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D. 533-16-1 (III.3.c) du COMOFI, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer l'examen régulier de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Banque.

IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Au 31 décembre 2023, Edmond de Rothschild (France) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

V Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

A ce jour, aucun engagement d'alignement de nos portefeuilles avec les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie européenne n'est pris dans le cadre de notre gestion de conseil ou discrétionnaire, ni dans nos mandats Investissement Responsable.

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1) <i>Taux de couverture des données : 28.03%</i>	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties (source : MCSI) <i>Taux de couverture des données : 64.05%</i>
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%) - calculée sur la partie des titres couverts	6,54%	31,03%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%) - calculée sur la partie des titres couverts	93,45%	68,97%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	0,0%	
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	0,0%	
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	-	
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	0,0%	

VI Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Pour les mandats de gestion promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050 et dans le cadre dicté par l'initiative Net Zero Asset Management (NZAM), dont EdR Suisse est signataire, qui couvre l'ensemble du périmètre de la société de gestion EdR Asset Management. Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont elle est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Project), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative

Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe également à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

Méthodologie

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable.

Le modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme (2020-2024), horizon moyen terme (2024-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 11 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 5 dès aujourd'hui (période 2020-2024). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées ont été identifiés dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO₂ évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions.

Afin de concrétiser cette feuille de route climat, Edmond de Rothschild Asset Management (France) implémenté des outils avancés de mesure et de pilotage. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont notamment

disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance. Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement. De façon plus générale, notre partenariat Carbon4Finance, conclu en 2021, est monté en puissance en 2022 ce qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et notre reporting climat.

Ainsi, si la quasi-totalité des fonds ouverts gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) disposent depuis 2020 d'un reporting mensuel intégrant une empreinte carbone, les indicateurs climatiques communiqués dans ce reporting ont été considérablement enrichis en 2022 pour nos fonds article 8.

La politique d'exclusion charbon a été rendue plus restrictive en 2023 en baissant le seuil d'exclusion de 25% à 20% de la production ou de la capacité installée et en ajoutant un seuil d'exclusion en absolue.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

VII STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Nous sommes conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité.

Edmond de Rothschild Asset management (France) a ainsi souscrit en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance qui fournit notamment l'indicateur « Global Biodiversity Score » (GBS). Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité. Les données de cette base sont accessibles à tous les gérants des mandats de gestion promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Edmond de Rothschild a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, de mener des engagements avec les entreprises, de mesurer l'impact de leurs investissements, de définir des objectifs de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité.

Comme mentionné ci-dessous, notre feuille de route climat sera élargie en 2023 aux enjeux biodiversité.

Plan d'amélioration :

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild (France) concentrera ses efforts sur une meilleure compréhension des indicateurs sélectionnés, une plus grande maturité des méthodologies et l'amélioration des taux de couverture, sur le développement des indicateurs liés à la biodiversité dans la plateforme de gestion des portefeuilles et dans les processus opérationnels.

VIII DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par la politique d'exclusion Groupe. Si celle-ci constitue un dernier recours, l'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique, le tabac, les sociétés ayant des activités dans l'énergie fossile non conventionnelles, et les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies

En allant plus loin, l'analyse ESG propriétaire de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management effectuée intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

La typologie des risques de transition identifiés par la TCFD est reprise :

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique,
- de Marché et de Réputation.

Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Notre équipe de gestion analyse par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais elle regarde aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Lorsque les gérants sélectionnent des OPC dans le cadre de la gestion des mandats Investissement Responsable, ils s'assurent que ceux-ci soient article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.

Ce modèle interne est complété par :

- ✓ Un suivi trimestriel interne complété d'une analyse effectuée par la société Conser. Celle-ci nous permet de « challenger » et compléter les résultats de nos propres analyses. Nos portefeuilles gérés sous mandat sont composés d'OPC et d'actions en direct, l'analyse de Conser permet notamment de suivre les principales controverses concernant les entreprises détenues dans les OPC.

L'analyse Conser permet en outre d'effectuer une mesure de l'impact du portefeuille sur le changement climatique. Pour ce faire, elle agrège tous les poids des actifs dont les activités sont exposées aux combustibles fossiles (impact négatif) ou aux technologies propres (impact positif).

UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSÉS

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset management (France). S'agissant des risques ESG, la TCFD distingue deux types de risques physiques : les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Nous analysons par exemple les objectifs alignés avec les Accords de Paris, par exemple, et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais nous regardons aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille, intensité des émissions épargnées, etc ...

Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparaît nous pouvons dégrader la note ESG interne de l'émetteur, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat est également un axe prioritaire de notre politique d'engagement actionnarial.

UNE INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des Risques est revue une fois par an.

Le dispositif de gestion des risques intègre le suivi des risques de durabilité. Mensuellement, la Direction des Risques s'assure du respect des contraintes d'investissement réglementaires et contractuelles liées à la prise en compte des critères ESG en post-trade. Elle vérifie notamment le pourcentage d'investissement responsable et le pourcentage d'investissement durable des mandats concernés. La Direction des Risques notifie le cas échéant les dépassements au gérant concerné. Ces dépassements sont également présentés dans le cadre d'un Comité Risques et Contrôle qui se tient mensuellement avec notamment les responsables de gestion et les membres du Directoire.

UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive de l'Union Européenne qui oblige les entreprises à divulguer des informations sur leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et Edmond de Rothschild (France) va se préparer pour adhérer et se conformer aux exigences réglementaires.

S'engager à publier selon la CSRD n'est pas seulement une obligation réglementaire pour Edmond de Rothschild (France), c'est une démarche stratégique qui peut apporter de nombreux avantages pour le groupe, ses employés et ses clients. En renforçant la transparence, en améliorant la réputation, en attirant des investissements responsables et en stimulant l'efficacité opérationnelle, l'entreprise peut se positionner favorablement sur le long terme dans un paysage commercial de plus en plus orienté vers la durabilité tout en contribuant à une économie plus durable sur le long terme.

Spécifiquement en ce qui concerne les enjeux climatiques, se conformer aux standards CSRD permet de mieux comprendre et anticiper les risques liés au changement climatique, protégeant ainsi les actifs de l'entreprise et atténuant les impacts de nos activités sur l'environnement.

En 2024, le Groupe Edmond de Rothschild réaffirme sa conviction de longue date que la finance doit jouer un rôle central dans la transition écologique. La société s'engage à développer des solutions d'investissement innovantes qui répondent aux défis environnementaux et sociaux tout en générant des performances financières attractives pour ses clients. Après son adhésion en Mai 2023 à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), Edmond de Rothschild Asset Management (France) annonce que 26 milliards d'euros de ses actifs sous gestion¹ - soit 47.5% des actifs éligibles - sont désormais engagés dans l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cet engagement reflète la détermination du Groupe Edmond de Rothschild à prendre des mesures concrètes faces aux défis climatiques mondiaux. Le financement de la transition vers la neutralité carbone est un impératif stratégique pour les gestionnaires d'actifs et Edmond de Rothschild AM s'affirme comme un acteur majeur de la transition climatique et énergétique. Cet engagement de 26 milliards d'euros d'actifs représente une étape significative dans la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mesure et réduit activement l'empreinte carbone de ses investissements, alignant ses portefeuilles sur les trajectoires de décarbonations nécessaires pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également défini sa trajectoire avec des cibles net zéro intermédiaires à horizon 2030, pour chacune des grandes classes d'actifs gérées au sein du groupe :

Au sein des actifs liquides éligibles gérés par Asset Management (France), 70% sont engagés pour atteindre une diminution de l'intensité carbone de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019. Ces actifs liquides engagés représentent 15,2 milliards d'euros sous gestion.

Dans le cadre des activités sur les marchés non cotés (Private Equity, Dette d'infrastructure, Immobilier) Edmond de Rothschild a engagé 68% du total des actifs éligibles soit un total de 10,8 milliards euros d'actifs, représentant 40% du total des actifs engagés

Plan d'amélioration

L'objectif est d'augmenter la part d'actifs gérés de façon compatible avec l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 en s'appuyant sur les standards pertinents à chaque classe d'actifs et approuvés par l'organisme IIGCC2.

UNE INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

Le Groupe Edmond de Rothschild est conscient que ses investissements sont exposés à un risque de durabilité, qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la valeur des fonds et portefeuilles sous gestion. En conséquence, la gestion se base sur la politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité pour identifier et analyser les risques de durabilité

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI) sont actuellement pris en compte dans le processus d'investissement de nos mandats « Investissement Responsable », conformément à notre politique « Investissement Durable », publiée sur notre site Internet.

Edmond de Rothschild (France) effectue une mesure PAI sur les facteurs de durabilité de ses investissements depuis 2022.

Cette prise en considération des PAI est progressive en raison d'une part, des faibles qualité et taux de couverture des données observées jusqu'à récemment et d'autre part, des typologies d'instruments financiers différentes et multiples sélectionnées dans le cadre de notre offre de gestion sous mandat. L'amélioration de la complétude et de la qualité de ces données nous permettra d'approfondir notre évaluation des incidences négatives et de développer le pilotage de ces indicateurs.

Cette progression, associée au développement de nos outils de suivi, permettra à Edmond de Rothschild (France) d'exploiter ces données de façon plus efficace en 2023.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite>

Edmond de Rothschild (France) a choisi Carbon4 Finance et MSCI comme fournisseurs de ses données climat et biodiversité. Plus particulièrement, nous nous appuyons sur les bases de données Carbon4 Finance suivantes :

- Carbon Impact Analysis (CIA) pour les données relatives aux risques de transition climatiques
- Climate Risk Impact Screening (CRIS) pour les données relatives aux risques climatiques physiques
- Biodiversity Impact Analytics (BIA-GBSTM) pour les données relatives à l'impact biodiversité.

AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild (France) en juin 2023.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité de Edmond de Rothschild (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 83 075 820 euros

RCS Paris 572 037 026 - ORIAS n° 07 033 943

T 01 40 17 25 25 - www.edmond-de-rothschild.fr